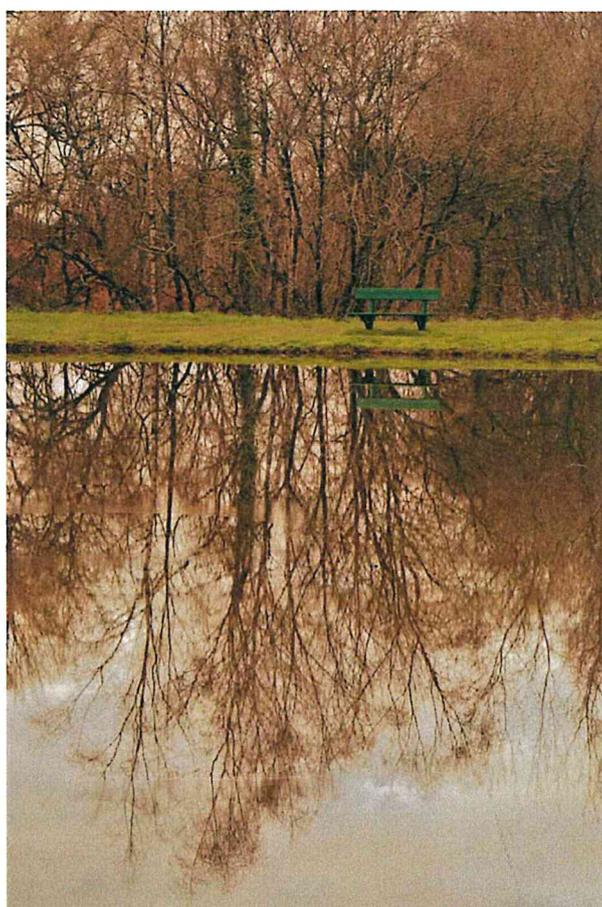




BULLETIN MUNICIPAL - 1er semestre 2020



INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



**Se laver régulièrement
les mains ou utiliser une
solution hydro-alcoolique**



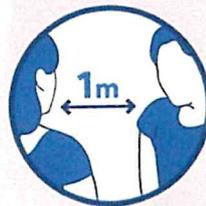
**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Se moucher dans
un mouchoir à usage unique
puis le jeter**



**Eviter
de se toucher
le visage**



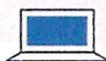
**Respecter une distance
d'au moins un mètre
avec les autres**



**Saluer
sans serrer la main
et arrêter les embrassades**



**En complément de ces gestes, porter un masque
quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée**



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)



VIE MUNICIPALE

Les principales décisions du Conseil municipal

Fiscalité 2020 : maintien des taux, applicables comme suit sur la commune:

Taxe habitation : **16.82 %**

Taxe foncier bâti : **27.04 %** ;

Taxe foncière non-bâti : **54.62 %**.

Contrat microbiologique : un contrat pluriannuel avec le Laboratoire Départemental est en cours, il est rappelé :

- qu'il n'existe pas d'obligation expresse de prévoir des analyses des surfaces et des denrées, toutefois, des procédures d'hygiène et de sécurité devant être mises en place, ce dispositif demeure un bon outil et permet une traçabilité (recherche de salmonelle également),
- que les analyses d'eau sont réalisées régulièrement par le S.I.V.M le Horps.

Liste électorale : la commission électorale s'est réunie le jeudi 20 février 2020, elle a été présidée par Mme BRUSADELLI, il y a désormais 271 inscrits sur les listes électorales avec 16 nouveaux inscrits et 23 radiations.

Plan de financement travaux : Les demandes de subventions sont déjà effectuées par le Conseil Municipal, mais la commune

pourrait être éligible à d'autres subventions.

Considérant, que la commune ne dispose pas d'aire de jeux, un chiffrage de ce type de projet a été lancé.

Il existe une possibilité d'avoir 29 000 € par le contrat de ruralité pour les toilettes publiques et l'aire de jeux.

Les travaux de voirie :

Certains travaux sont prioritaires et ont de fortes chances d'être réalisés en 2020.

Ils dépendent des priorités et du budget alloué par la Communauté de Communes : curage de fossés, reprofilage, dérasement d'accotement, tête de pont, bicouche...

Épidémie de COVID19 : Consécutivement à la période de confinement, le Maire a décidé l'achat de 500 masques pour un montant unitaire HT de 3.45€. Ces masques seront distribués à la population et aux entreprises dont le siège social est à Le Ham.

Plan local d'urbanisme intercommunal : Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur la conservation d'emplacements

réservés, à ce titre le Conseil Municipal souhaite que le terrain cadastré A 1120 soit un emplacement réservé.

A propos du petit patrimoine : une liste de monuments a été fournie, une commission municipale s'est réunie le samedi 1^{er} février 2020 afin d'établir les dossiers de protections du petit patrimoine. Il a été demandé un avis auprès de Mayenne Nature Environnement pour savoir s'il y a des arbres remarquables sur la commune.

Travaux de l'étang :

Considérant, l'état des lieux de la digue qui est endommagée, il est retenu un devis de l'entreprise BERSON et il est prévu les travaux pour le mois d'août. (4 154 euros hors taxes). Les tables de piques-niques sont installées, le sentier pédestre qui passe par l'étang a été entretenu.

Echange de terrains centre-bourg :

La commune pourrait ainsi réaliser la jonction entre le parking de l'atelier communal et le parking de la rue principale ce qui pourrait éventuellement permettre l'ajout de quelques places de parking.

La convention d'occupation du terrain communal occupé par M. et Mme BODEY dans le bourg a été révoquée, par courrier, courant février.

Pour ce faire, la commune effectuerait dans un premier temps deux échanges surfaces pour surfaces avec M. et Mme MILLER, ainsi que les enfants de la famille LEMEUNIER.

Madame la Maire expose également la phase deux du projet qui vise à rétrocéder des terrains récupérés à M. et Mme DELAURIERE contre une partie de son terrain. Cependant, la partie qu'il récupérerait serait supérieure à celle qu'il rétrocéderait. Madame la Maire propose que l'excédent lui soit revendu au prix d'1€ le mètre carré.

Une aire de jeux pourrait alors voir le jour sur le terrain situé à côté de l'atelier, ainsi qu'une cabane à livres,

Subventions associations communales : attribution aux montants identiques à ceux de 2019 .

Subventions d'associations hors commune : rejetées à l'unanimité.

Formation des élus : La municipalité à la volonté de permettre à ses élus d'exercer au mieux les missions qui leur sont dévolues dans le cadre de leur mandat ; En effet, chaque élu a le droit de bénéficier d'une formation individuelle adaptée à sa fonction, dans le but bien compris d'exercer au mieux les compétences qui lui sont dévolues. Le nombre de jours de formation est fixé à 18 par mandat au profit de chaque élu. Les frais de formation, de déplacement et d'hébergement, pris en charge par la collectivité font l'objet d'un remboursement. Par ailleurs, un tableau des actions suivies et financées par la collectivité est annexé au compte administratif et donne lieu à un débat annuel.

Compte-rendu conseil d'école :

- Beaucoup d'activités ont été annulées ou reportées
- 50 enfants de prévus au sein du RPI à la rentrée 2020.
- Remerciements des maîtresses suite à l'aide fournie par les élus dans ces circonstances particulières
- Aide à l'achat : tablettes, ordinateurs pour les écoles : les devis sont en cours.

Aménagement Rue Principale : Il ressort qu'un début des travaux est possible à partir du 14 septembre jusqu'au 30 octobre 2020.

Une déviation poids-lourds est à prévoir (sous visa du Conseil Départemental)

Le conseil souhaite que les sanitaires fassent de 2,50m x 2,50m.

Souhaite que les rampants du plateau devront être relativement doux (5 à 6% maxi)

De plus, il ressort de la réunion que le revêtement du parking sera à base d'émulsion,

La route rue principale sera en enrobé, la couleur des trottoirs est à choisir et les arbres présents à couper.

Considérant les propositions chiffrées arrivées pour les toilettes publique PMR, le devis de François LIGEON qui à ce stade propose la meilleure offre est retenu.

Informations diverses :

La commande d'une urne et un isoloir PMR sont à l'étude (coût 550 € hors taxes) afin de pouvoir couvrir la double élection (départementale et régionale) qui aura lieu en 2021.

Tableau de financement des travaux de la Rue Principale

Dépenses			Recettes	
Postes	Montants HT	TTC	Organismes	Montants HT
PHASE 1 - 2019				
poteau incendie	1100	1320	Contrat de territoire enveloppe communale	6649
Effacement des réseaux	25950	31140	Autofinancement	20401
SOUS -TOTAL 1	27050	32460	SOUS -TOTAL 1	27050
PHASE 2 - 2020				
Réseau d'eaux pluviales	23860	28632	DETR	16467
Aménagement rue principale	21000	25200	Contrat de territoire « enveloppe libre » EPCI - CCMA	25000
sécurisation de la traversée d'une rue (plateau surélevé), aménagement d'une zone piétonne PMR	21640	25968	Amendes de police	4608
Aménagement du parking Toilette publiques végétalisation	8000	9600	Pacte Régional pour la Ruralité	25000
Etude /maitrise d'oeuvre	11300	13560	Autofinancement	14725
SOUS -TOTAL 2	85800	102960	SOUS -TOTAL 2	85800
PHASE 3 - 2021				
achat de matériel	7085	8502	Contrat de ruralité état	1730
aire de jeux			DETR	2917
terrassement/graviers	2500	3000	Pacte régional de ruralité	4000
parking et cheminement PMR	5000	6000	Autofinancement	5938
Sous- total 3	14585	17502	Sous- total 3	14585
Total	127435	152922	Total	127435

Autofinancement 41064

INSEE : Recensement du 21 Janvier au 20 Février 2021

Création d' un poste de coordinateur communal : Arnaud RITEAU, secrétaire.

Il convient de prévoir **le recrutement d'un agent recenseur** (agent de terrain ayant des connaissances informatiques).

Celui-ci a pour mission de :

- Veiller à la mise à jour et à la fiabilité des données saisies dans le logiciel
- Assurer l'interface avec l'INSEE,
- Vérifier la conformité des adresses sur le terrain
- Réaliser les opérations de fin de collecte : clôture de la collecte, classement, établissement des bordereaux, transmission des documents à l'INSEE.

L'agent est rémunéré au réel, en fonction du nombre d'habitants, de logements et d'adresses effectivement recensés. Les deux séances de formations sont obligatoires, d'une demi-journée chacune, dispensées par l'INSEE ainsi que les opérations éventuelles de repérages des adresses, en amont de la collecte, seront également rémunérées, ainsi qu'un forfait déplacement.

Les personnes intéressées peuvent adresser leur candidature à la mairie (cv et lettre de motivation) à : mairie.leham@wanadoo.fr

Bilan financier 2019

* **Compte de gestion de la commune 2019** :établi par Mme GUILLOU, trésorière, qui est en accord avec le compte administratif 2019.

Section fonctionnement :

Recettes : 417 545,19 €

Dépenses : 351 995,04 €

Résultat de fonctionnement excédentaire pour l'exercice 2019 : 65 550,15 €

Résultat d'investissement excédentaire pour l'exercice 2019 : 78 141,19 €

Résultat de clôture 2019 (fonctionnement) : 226 715,48 €

Résultat de clôture 2019 (investissement) : 37 172,58 €

Résultat définitif cumulé : 263 888,06 €

*Les résultats sont nuls (0 mouvement) pour le compte de gestion 2019 du lotissement du Clos de l'Orme.

Section investissement :

Recettes : 148 361,21 €

Dépenses : 70 220,02 €

Budget primitif (prévisionnel) commune 2020

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section FONCTIONNEMENT

553 447,79 €

Section INVESTISSEMENT

195 753,89 €

Budget primitif (prévisionnel) lotissement 2020

Section INVESTISSEMENT

33 674.18€

Section FONCTIONNEMENT

33 674.18 €

Etat de la dette communale :

Dette qui se détaille en deux prêts, le premier d'un montant de 80 000 € prend fin le 10 octobre 2020, auprès du Crédit Mutuel au taux de 4,35%.

Le second d'un montant de 70 000€, prend fin en 2024 auprès du Crédit Agricole, au taux de 2,59%.

Capital restant dû au 1er Janvier 2020 : 46590,31 € (8730,36 + 37859,95).

LES TARIFS COMMUNAUX AU 1er SEPTEMBRE 2019

Régler vos factures locales sur Internet via PAY FIP

Un moyen de paiement sécurisé, simple et rapide pour régler vos avis de sommes à payer. Service gratuit, disponible 24h/24 et 7j/7.

Rendez-vous sur impots.gouv.fr, munissez vous de vos identifiants et de votre avis de sommes à payer, effectuez votre paiement par carte bancaire.

<u>1° SALLES</u>	Salle socioculturelle	Salle d'exposition	Salle du conseil
Hamois.es	Assemblée générale / café sépulture/vin d'honneur 50 €	Gratuit pour les artistes 40 €par jour	35€
	Mariage 155€		
	Banquet ou autres 120€		
	Saint sylvestre 165€		
Hors commune	Assemblée générale / café sépulture/vin d'honneur 60€	Gratuit pour les artistes 50€ par jour	35€
	Mariage 190€		
	Banquet ou autres 145€		
	Saint sylvestre 310€		
Associations hamoises ou agissant sur le territoire communal	1 gratuité ou forfait saisonnier 30€ 70€ (SCH, Amicale, Bruyères et Comité des f.) ou tarif hamois selon les cas	1 gratuité 20€ la semaine, 5€ le weekend	gratuite
Associations extérieures à la commune	Tarif hors commune	40€ la semaine 20€ le weekend	35€
Salle non nettoyée		90€	
Electricité	0,3 € le kW/H		
	Vaisselle incluse	Pas de vaisselle	Pas de vaisselle
	Gratuite pour les classes		

*la mise en place d'une caution d'un montant de 90 € (correspondant au forfait ménage),

* les locations seront payées en intégralité au moment de la signature du contrat.

*la consommation électrique sera payée, lors de la remise des clés après la location.

2° MATERIEL

Cellule réfrigérante : commune 50€ hors commune 70 € caution de 85 € gratuite pour les associations communales

Prêt des vieilles chaises pour hamois. (particulier ou association) uniquement

Clés prêtées et perdues : 2€ (sauf clés spéciales : jeu de clé et barillet à prix coutant)

3° CIMETIERE

Concessions	30 ans	60€
	50 ans	100€
Cavernes	30 ans	250€
	50 ans	300€
Concession + Caveau	30 ans	1600€
	50 ans	1700€

4° COPIES

	A4	A3
Noir	0,2	0,4
Couleur	0,25	0,5

5° REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

Cantine (le repas)	Enfant	3,00€
	Adulte	3,85€
Garderie (l'année scolaire)	15 € le 1er enfant	10€ les suivants
Remboursement des cartes de car pour les hamois.es à prix coutant sur justificatif		

LES SERVICES COMMUNAUX

Mairie : 5, rue de la Grotte 53250 LE HAM, Tél. : 02-43-03-97-07 ; mairie.leham@wanadoo.fr

Horaires

Lundi	9 h 00 à 12 h 00	Fermé au public
Mardi	9 h 00 à 12 h 00	14 h 00 à 18 h 00
Jeudi	9 h 00 à 12 h 00	Fermé au public
Vendredi	Matin sur Rendez-vous	14 h 00 à 17 h 00
Samedi	9 h 00 à 12 h 00	

Cantine scolaire / Salle socioculturelle : tél. 02-43-03-99-58

Horaires

Lundi	7H45-13H30	14H30 - 18H30
Mardi	7H45-13H30	14H30 - 18H30
Jeudi	7H45-13H30	14H30 - 18H30
Vendredi	7H45-13H30	14H30 - 18H30

Accueil périscolaire : Tél. 06-40-36-42-95

Horaires

Lundi	7H45-8H50	12H-13H50	16H00-18H30
Mardi	7H45-8H50	12H-13H50	16H00-18H30
Jeudi	7H45-8H50	12H-13H50	16H00-18H30
Vendredi	7H45-8H50	12H-13H50	16H00-18H00

Service technique : Tél. 06-88-71-50-86

Horaires

Lundi	8H30 ou 9H- 15H30 ou 16H / Avec pause de 20 minutes variable
Mardi	8H30 ou 9H- 15H30 ou 16H / Avec pause de 20 minutes variable
Mercredi	8H30 ou 9H- 15H30 ou 16H / Avec pause de 20 minutes variable
Jeudi	8H30 ou 9H- 15H30 ou 16H / Avec pause de 20 minutes variable
Vendredi	8H30 ou 9H- 15H30 ou 16H / Avec pause de 20 minutes variable



Le nettoyage du trottoir (balayage hivernal, désherbage, démoussage) est à la charge du riverain sur toute la longueur de son habitation. Le caniveau est fait par l'employé communal.



L'herbe est dans les parcs et les espaces aménagés... **pas sur les trottoirs !!**

Pour notre santé, n'utilisons plus de produits chimiques pour désherber.
En contrepartie, nous devons tous faire un effort pour conserver un joli
cadre de vie !

Comment agir à votre niveau ?

À votre échelle, vous pouvez également contribuer à l'embellissement
de votre quartier et de votre ville. N'hésitez pas à nettoyer ou désherber
devant chez vous en arrachant ou ébouillantant les herbes disgracieuses.

Grâce aux petits gestes de chacun, c'est notre cadre de vie à tous qui
s'améliore. Un premier pas vers un environnement sans aucun pesticide
puisque dès le 1^{er} janvier 2019, l'interdiction de ces produits phytosanitaires
s'appliquera également aux jardins privés.

Un premier
pas vers un
environnement
sans aucun
pesticide



Une seule goutte
de pesticides
suffit à polluer
plusieurs
centaines
de milliers
de litres d'eau.



Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi impose aux communes de changer leurs
pratiques dans l'entretien de leurs espaces verts et voiries : fini les
pesticides, insecticides, fongicides...

Votre commune s'inscrit dans cette nouvelle démarche
pour améliorer notre qualité de vie. L'abandon des pesticides évite la
pollution des nappes phréatiques et favorise la biodiversité. En effet,
l'utilisation de ces produits chimiques fragilise notre écosystème et
contamine toute la chaîne du vivant. Une seule goutte de pesticides suffit
à polluer plusieurs centaines de milliers de litres d'eau.

Les services adoptent donc désormais de nouvelles méthodes de travail
et appliquent des techniques alternatives au désherbage chimique.
Parallèlement, les espaces verts sont repensés et les nouveaux
aménagements conçus pour réduire au maximum le désherbage :
choix de plantes méditerranéennes, végétalisation des pieds d'arbres, etc.



LE GESTE DU SERIAL CLEANER

→ Embellir sa façade en
choisissant des plantes
pouvant être utilisées pour
végétaliser les trottoirs. Il est
tout à fait possible de semer
quelques plantes dans les
interstices du pied de façade :
campanule, gazon japonais,
violette, valériane...

NE PAS UTILISER DE PRODUITS CHIMIQUES

- Désherber manuellement, mécaniquement :
la recette, une binette et un peu d'huile de coude
- Utiliser les désherbants naturels :
 - eau bouillante salée, eau de cuisson des pâtes,
riz ou pommes de terre, à verser sur les herbes
indésirables ou la mousse. L'eau salée brûle la
racine,
 - vinaigre blanc (1 l pour un demi-litre d'eau),
 - purin d'orties (pour les spécialistes),
 - pour les pavés autobloquants répandre
du gros sel, la pluie se charge du travail.

ÉLECTION MUNICIPALE 2020

Résultat des élections (1er tour)

Seulement 57.20% de participation, 3.23% de votes blancs/nuls.

Diane ROULAND	92	Jérôme RENARD	105	Emmanuelle MORICE	113
Patricia DOUILLET	113	Alexandra FONTAINE	123	Frédéric ATTHAR	125
Sophie DEROUET	125	Frédérique MATIGNON	127	Christian GARNIER	132
Sébastien RAGOT	135	Frédéric BARRÉ	135		

La séance d'installation du conseil municipal, consacrée à l'élection du Maire et des Adjointes a été tenue à huis clos au vu de la crise sanitaire actuelle (Covid 19).

Election du maire et de 3 adjoints par vote à bulletin secret :

Maire : Mme ROULAND Diane (11 voix) 1er adjoint : Mr RAGOT Sébastien (11 voix)
2ème adj. : Mme FONTAINE Alexandra (11 voix) 3ème adj. : Mr BARRE Frédéric (11 voix)

Le Conseil :



Le Maire et les adjoints :



<http://www.leham.mairie53.fr/l-equipe-du-conseil-municipal>

Les Commissions municipales

<p><u>Finances</u> Frédéric BARRÉ Jérôme RENARD</p>	<p><u>Action Sociale</u> Emmanuelle MORICE Patricia DOUILLET</p>	<p><u>Bâtiments communaux</u> Christian GARNIER Jérôme RENARD Sébastien RAGOT Frédéric BARRÉ Frédéric ATTHAR</p>	<p><u>Développement durable/ Espaces verts</u> Sophie DEROUET Frédéric BARRÉ Christian GARNIER Frédérique MATIGNON</p>
<p><u>Enfance et Jeunesse</u> Alexandra FONTAINE Sophie DEROUET Frédérique MATIGNON Sébastien RAGOT</p>	<p><u>Vie associative, Culture, Loisirs, Communication</u> Alexandra FONTAINE (responsable salle d'exposition+cimetière) F. MATIGNON</p>	<p><u>Voirie / Réseaux / Télécommunications</u> Christian GARNIER Jérôme RENARD Sébastien RAGOT Frédéric BARRÉ Frédéric ATTHAR</p>	

LES TRAVAUX COMMUNAUX

« Coup de jeune à l'école »



Le déménagement des salles de classe dans la cantine (mesures sanitaires dû à la Covid 19) ainsi que les vacances scolaires ont permis d'effectuer des travaux de rénovation et d'entretien à l'école.

Merci aux agents communaux : Valérie et Mickael.

Peintures extérieures, peinture intérieure dans l'entrée et les sanitaires, pose de toile de verre dans une classe et pose d'un sol plastifié dans l'autre classe.



« Le Ham fleuri »

Validation de travaux de maçonnerie pour la réalisation d'un mur végétal entre la salle socioculturelle et les containers à poubelles : fourniture et pose de paillis gris : 672 € (8,4 mètres de long), forfait terrassement : 300 €.



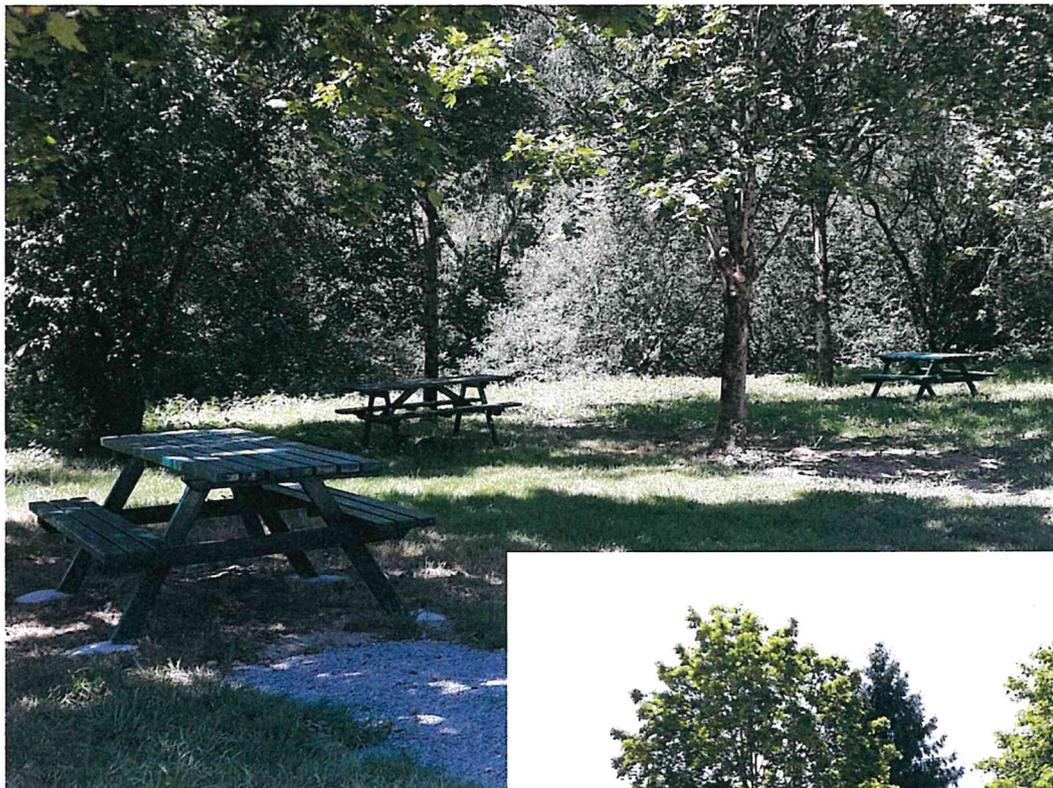
Création d'un pare-terre sur la place de l'église et plantation d'un albizia.

Travaux réalisés par Mr DAVAINÉ



« Une envie de pique-nique »

Installation des tables de pique-nique sur le site de l'étang de Bondy.



Petit rappel.

Des distributeurs de sacs et des poubelles sont à disposition pour le ramassage des déjections canines, ils sont réservés à des usages pour les lieux publics et non au nettoyage des propriétés privées.

Les chiens sont interdits dans l'enceinte de l'église et du cimetière.



LES JEUNES BÉNÉVOLES MIS A L'HONNEUR PAR M. FAVENNEC

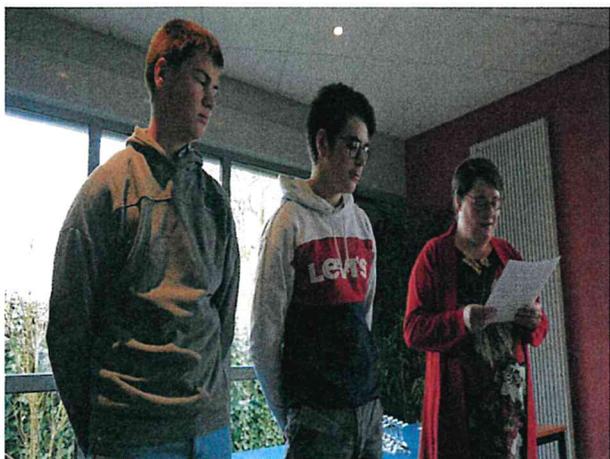


Le 22 février, 7 jeunes bénévoles de la commune ont été récompensés de la médaille de l'Assemblée Nationale par Yannick Favennec, député :

Clotilde et Jeanne Gaudout, pour le Comité des fêtes , **Lucas Garnier et Loïc Rouland** pour les Anciens combattants AFN, **Dorian Barré, Mathis Blanc et Lucas Renault** pour le Sporting Club Hamois. Ces 7 jeunes ont été remerciés et salués pour « leur volonté de bien faire », leurs présences aux différents évènements ou manifestations organisés, leur efficacité et ont été encouragés à poursuivre.

Merci à Nicolas Fouassier, président du Sporting Club, Daniel Leplard président des AFN et Nicolas Gaudout président du Comité des fêtes ainsi qu'à leurs bénévoles.

Et enfin, merci à toutes les associations pour leur dynamisme et toutes les animations proposées : l'Amicale laïque, Génération Mouvement Club des Bruyères, la CUMA, la Saint Hubert et la Gymnastique Volontaire Hamoise.



- LE CONFINEMENT ET L'APRÈS - LES MESURES PRISES PAR VOS COLLECTIVITÉS

Le conseil départemental a offert un masque par habitant, le 8 mai (résidence principale et plus de 11 ans d'âge). La commune a suivi et acheté un masque par habitant (dans les mêmes conditions). Les distributions ont été faites par des bénévoles et les conseillers municipaux. Merci de leur engagement au service des autres.

Des masques ont été donnés, par la commune, ponctuellement à des habitants pour aller dans des centres médicaux ; à des entreprises ou à des personnes travaillant au contact de la population.

Une veille téléphonique a été assurée pour les personnes âgées isolées.

Un travail a été fait en concertation avec les élus de Loupfougères et les parents d'élèves pour mettre un protocole sanitaire en place pour la reprise de l'école de la mi-mai. L'école a déménagée dans le réfectoire scolaire pour assurer une désinfection des locaux optimale.

Début juillet, la Préfecture de la Mayenne a envoyé des masques en Mairie, la distribution a été de nouveau assurée par les conseillers municipaux.

Courant juillet, des aménagements ont été faits au niveau de l'école (réfection des sols) pour assurer une rentrée 2020 sereine.

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver
très régulièrement



Tousser ou éternuer
dans son coude



Utiliser un mouchoir
à usage unique



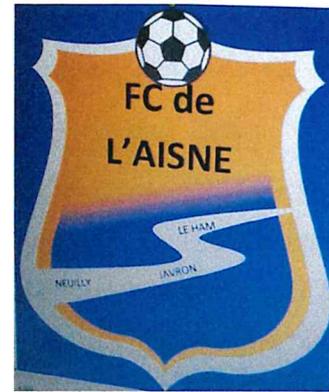
Saluer sans se serrer
la main, éviter

LA FÊTE DU 15 AOÛT

Après avoir dû annuler le repas galette du 21 mars, le comité des fêtes a décidé d'annuler la fête communale.

Cependant, ils restent volontaires pour tenter à nouveau une soirée galette avant la fin de l'année. De plus et après discussion avec monsieur Tridon de l'étoile cycliste mayennaise, celui-ci nous a assuré de son soutien pour l'organisation de la course au 15 août 2021.

Naissance du Football Club de l' Aisne.



Après 51 ans d'existence le Sporting Club du Ham a été dissous pendant une assemblée générale, avec une très grande émotion...Et une saison 2019 interrompue brutalement.

A tous les dirigeants, joueurs, spectateurs, sponsors qui ont porté haut et fièrement les couleurs orange et noire : MERCI.

A tous ceux qui ont aussi défendu les valeurs sportives, l'esprit d' équipe, qui ont fait preuve de pugnacité face à leurs adversaires toujours dans le respect, qui ont entraîné des jeunes et partagé leur passion à l'école de football. MERCI .



Unis depuis 3 ans pour les jeunes et depuis 2 ans pour les vétérans, le SC Hamois et le CS Javron Neuilly sont heureux de vous annoncer la naissance du Football Club de l' Aisne.

Fort de ces 190 licenciés, 3 équipes seniors, une de moins de 18 ans, une de moins de 15, une de moins de 13, 3 de moins de 11 ans, 30 joueurs u7 u9 et 34 vétérans, une belle saison s'annonce où l'esprit de famille, la convivialité, la solidarité, la rigueur, l'engagement... seront décisifs pour gagner. De beaux projets en cours : obtenir une Labellisation, recrutement d'un éducateur Anthony Clavreul, développement du football féminin, et surtout maintenir une vie associative et festive sur les 3 communes.

"Tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin"



Repas CCAS

Comme tous les ans, les doyens se sont réunis autour d'un repas Chez Nelly.



ESPACE DES ARTS

Vous êtes sculpteur, musicien, peintre, dessinateur, créateur, artisans, collectionneurs ...

Vous souhaitez partager et faire découvrir votre passion n'hésitez pas à nous contacter
l'espace des arts n'attend que vous !!!

lehamexpo@laposte.net



ÉTAT CIVIL

Naissances

FONTAINE Rafael, né le 17 Juin 2020.

Décès

TRAHAY Irène, le 15.01.2020

LEVAZEUX épouse JEANNEAU Marie, le 15.02.2020

PERRIER Gilbert, le 08.04.2020

PAPILLIER Raymond, le 10.04.2020

BOUTELOUP Norbert, le 30.06.2020

Communauté de communes

Nouveau conseil de communauté de la Communauté de communes du Mont des Avaloirs : avec une présidente, une vice-présidente et 8 vice-présidents .



"Fierté, en fin de soirée, des 3 élues femmes de notre canton : notre nouvelle présidente de communauté de communes, Diane Rouland, notre nouvelle vice-présidente de la communauté de communes, Fatiha Idri-Huet et votre conseillère départementale Christelle Auregan.

Pensée à notre conseillère régionale, Florence Desilliere, à Mme le maire de Saint Aignan de Couptrain, Geneviève Blanchard et toutes les élues municipales et communautaires. Féminisation des élus de notre territoire." Texte et crédit-photo : C. AUREGAN



QUE FAIRE DE NOS ORDURES ?



Déchèteries : nouveaux horaires A compter du 1^{er} janvier 2018

	La Pallu	Javron les Chapelles	Pré en Pail	Saint Pierre des Nids	Villaines la Juhel
Lundi	Fermé	14h - 17h	14h - 17h	9h - 12h	8h30 - 12h et 13h45 - 17h
Mardi	Fermé	Fermé	14h - 17h	9h - 12h	
Mercredi	14h - 17h	9h - 12h	9h - 12h	14h - 17h	
Jeudi	Fermé	Fermé	14h - 17h	9h - 12h	
Vendredi	Fermé	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h	
Samedi	9h - 12h	14h - 17h	14h - 17h	9h - 12h	



ARRÊTEZ DE VOUS ENFLAMMER !!

À L'AIR LIBRE LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT*

UNE PRATIQUE POLLUANTE POUR L'ENVIRONNEMENT ET TOXIQUE POUR LA SANTÉ

LES DÉCHETS VERTS :
tondes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage...

PARTICULIERS, COLLECTIVITÉS, ENTREPRISES.

DES SOLUTIONS EXISTENT :
compostage, broyage et paillage, tonte mulching, apport en déchèterie

* Article 129 de la loi n° 2015-992 du 7 août 2015 relative à la transition énergétique de la France

En Pays de la Loire Les effets de la pollution atmosphérique

La **qualité de l'air** a des **répercussions** principalement sur notre **santé** et sur l'**environnement**. Ces effets peuvent être immédiats ou à long terme (**affections respiratoires, maladies cardiovasculaires, cancers, etc...**)

Arrêtez de vous enflammer!

Sans la pollution de l'air...

2350 décès* seraient retardés chaque année, et nous gagnerions **12 mois** d'espérance de vie.

Le plan de protection de l'atmosphère (PPA) Nantes - Saint-Nazaire et le plan régional santé environnement (PRSE) contiennent des objectifs d'amélioration de la qualité de l'air. Air Pays de la Loire (association agréée) supervise le réseau de surveillance régional et diffuse les alertes en cas de pic de pollution.

En région Pays de la Loire retrouvez plus d'information et d'outils pédagogiques sur : www.airpl.org

air pays de la Loire
www.airpl.org

ARS
Agence régionale de santé des Pays de la Loire
www.prdonnees.arsn.fr

* Source : Santé Publique France, 2015



50 kg de déchets verts brûlés c'est...



...6000 km
parcourus par une voiture diesel récente (18400 km par une voiture essence)



...3 mois
de chauffage d'un pavillon avec une chaudière fioul



... plus de 100 trajets
aller-retour, selon le véhicule, pour rejoindre une déchèterie située à 20 km



Le brûlage à l'air libre des déchets verts : c'est interdit !

Article 64 du « Règlement sanitaire départemental » (RSO) type diffusé par la circulaire du 9 août 1976.

Au-delà des possibles **troubles du voisinage** générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des **risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants*** en quantité importante dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes.

En outre, **la toxicité** des substances émises peut **être accrue** quand sont **associés d'autres déchets** comme des plastiques ou des bois traités.

*particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxines et furanes.

Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les !

Le compostage domestique



Tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes...pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

De nombreuses collectivités mettent à votre disposition des **composteurs**, renseignez-vous !

Le broyage et le paillage



Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Autre astuce : **la tonte mulching**, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.

La déchèterie



Vous pouvez y déposer vos déchets verts : ils seront valorisés.

Plus de 300 déchèteries couvrent la région Pays de la Loire.

L'entretien du jardin pour un particulier génère **des déchets verts** que l'on estime en moyenne en France à **180 kilos** par personne et par an. Pour s'en débarrasser, **9%** des foyers les brûlent, ce qui représente près d'**un million de tonnes** de déchets verts brûlés à l'air libre. Cette combustion est **peu performante** et **pollue** d'autant plus que les végétaux sont humides.

(source ADEME)

Sanction

Brûler vos déchets verts vous expose à une **contravention de 450 euros** (art. 131-13 du code pénal).

BAC JAUNE : EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

Les emt



Les briques alimentaires



Les films et sacs plastiques



Les emballages plastiques alimentaires, d'hygiène et d'entretien



Consignes de tri (à découper et coller sur votre frigo)

Aux 2 points de collecte du Ham (salle de fêtes et route de Villaines)

BAC VERT, le verre

Bouteilles et pots en verre sans les bouchons

BAC BLEU, le papier

Cartonnettes et papiers
(pas de grands cartons de déménagement: déchetterie)

BAC JAUNE :

L'extension des consignes de tri est en vigueur au Ham, alors profitons-en (voir page suivante)



Les déchets interdits

Parmi les déchets retrouvés le plus fréquemment, **merci de ne pas jeter dans les colonnes jaunes :**

- Tout objet plastique autre que de l'emballage : à déposer **en déchèterie**
- Les emballages non vidés de leur contenu : les vider de leur contenu avant de les jeter dans les colonnes jaunes
- Les opercules de pots de yaourt : à jeter **dans les ordures ménagères**
- Les pots de fleurs en plastique : à déposer **en déchèterie**
- Le polystyrène : à déposer **en déchèterie**
- Les couches : à jeter **dans les ordures ménagères**
- Les produits phytosanitaires : à déposer **en déchèterie**
- Les produits dangereux : à déposer **en déchèterie**

ATTENTION



CONSIGNE POUVANT VARIER LOCALEMENT > WWW.CONSIGNESDETRI.FR

Ne pas toujours se fier à l'information de tri de l'emballage mais plutôt aux consignes locales ci-jointes ou sur www.consignesdetri.fr

Préserveons l'eau



J'économise l'eau et des euros au quotidien

L'eau est une ressource rare et essentielle à la vie. Aussi, il est indispensable de ne pas la gaspiller. Plus de 16 milliards de litres sont prélevés chaque année dans la rivière la Mayenne pour l'alimentation en eau potable. Nous prélevons également près de 10 milliards de litres dans les eaux souterraines.

En changeant quelques habitudes quotidiennes, nous pouvons consommer moins et diminuer notre facture tout en préservant les rivières et les nappes souterraines.

4 gestes clé pour réduire facilement sa consommation d'eau

• Adopter des gestes simples

Fermer le robinet permet d'économiser pour :

- le lavage des mains, jusqu'à 12 000 litres soit 84 € *,
- le brossage des dents, jusqu'à 37 500 litres soit 113 € *,
- la vaisselle, jusqu'à 17 500 litres soit 126 € *.

Une douche de 5 minutes utilise 60 à 80 litres d'eau alors qu'un bain nécessite 150 à 200 litres. Ainsi, une **douche** permet de consommer environ 90 litres d'eau de moins qu'un bain. Sur une année, cela représente jusqu'à 100 000 litres d'eau économisés, soit 700 € *.

Laver les légumes **dans une bassine** et garder l'eau du lavage pour arroser les plantes réduit également la consommation d'eau.

* Valeurs pour une famille de 4 personnes sur 1 an, en considérant 3€/m³ d'eau froide et 14€/m³ d'eau chaude



• S'équiper en matériel économe pour moins de 70 €

Quelques dispositifs simples et peu onéreux permettent de réduire les consommations :

- La mise en place d'**aérateurs performants sur les robinets** réduit de moitié la consommation sans perte de confort ;
- La **douchette économique** permet de consommer 35 litres de moins pour une douche de 5 minutes ;
- **Pour les WC** les plus anciens, le volume de la chasse peut être diminué de 3 à 5 litres d'eau en y installant une chasse double-flux, des plaquettes WC, des bouteilles remplies d'eau,...



• Surveiller ses installations et éviter les fuites

Les fuites, mêmes si elles paraissent faibles, peuvent engendrer des consommations importantes. Pour les éviter, il suffit de :

- surveiller régulièrement sa consommation en **relevant son compteur** (tous les mois),
- **entretenir** ses installations et **réparer** au plus vite les fuites (le plus souvent, il s'agit seulement de changer un joint).



Quelques astuces pour repérer les fuites

→ **Un robinet qui goutte coûte cher** : au minimum 50 000 litres par an d'eau gaspillée, soit 140 €

Pour vérifier s'il y a une fuite d'eau dans votre logement, relevez, juste avant de vous coucher, le compteur d'eau en notant les chiffres. A votre réveil (et avant de d'avoit fait couler l'eau), vérifiez à nouveau les chiffres du compteur. S'ils ont changé, il est nécessaire de vérifier votre installation car il doit y avoir une fuite.

→ **Une chasse d'eau qui fuit peut perdre 180 000 litres d'eau par an, soit 500 €**

Essayer l'intérieur de votre cuvette et déposez une feuille de papier absorbant le long de la paroi. Si elle est imbibée, le réservoir de vos toilettes fuit.

• Utiliser l'eau de pluie

L'eau de pluie peut être utilisée pour les usages extérieurs (arrosage des plantes, lavage des voitures, ...).

Il vous suffit pour cela de prévoir un **système de récupération** en bas des gouttières.

De plus, il ne faut pas oublier d'**arroser au bon moment** (le soir ou le matin) et au pied des plants.



Avec ces gestes clé, vous réduisez votre facture d'eau et d'énergie (eau chaude) jusqu'à 1 100 € par an.

Des informations complémentaires sont disponibles sur www.ecodeaumayenne.org



J'économise l'eau et des euros au quotidien

L'eau est une ressource rare et essentielle à la vie. Aussi, il est indispensable de ne pas la gaspiller. En changeant quelques habitudes quotidiennes, nous pouvons consommer moins et diminuer notre facture tout en préservant les rivières et les nappes souterraines.

4 gestes clé pour réduire facilement sa consommation d'eau

- **Adopter des gestes simples :** Fermer le robinet permet d'économiser pendant le lavage des mains, le brossage des dents, la vaisselle... Une douche de 5 minutes utilise 60 à 80 litres d'eau alors qu'un bain nécessite 150 à 200 litres. Laver les légumes dans une bassine et garder l'eau du lavage pour arroser les plantes réduit également la consommation d'eau.
- **S'équiper en matériel économe pour moins de 70 € :** Quelques dispositifs simples et peu onéreux permettent de réduire les consommations sans changer les installations existantes et notamment les aérateurs sur les robinets, la douchette économique ou les dispositifs pour les WC les plus anciens (plaquettes WC, bouteilles remplies d'eau, chasse double-flux ...).
- **Surveiller ses installations et éviter les fuites :** Les fuites, mêmes si elles paraissent faibles, peuvent engendrer des consommations importantes. Pour les éviter, il suffit de surveiller régulièrement sa consommation en relevant son compteur et d'entretenir ses installations et réparer au plus vite les fuites.
- **Utiliser l'eau de pluie :** L'eau de pluie peut être utilisée pour les usages extérieurs (arrosage des plants, lavage des voitures, ...). De plus, il ne faut pas oublier d'arroser au bon moment (le soir ou le matin) et au pied des plants.



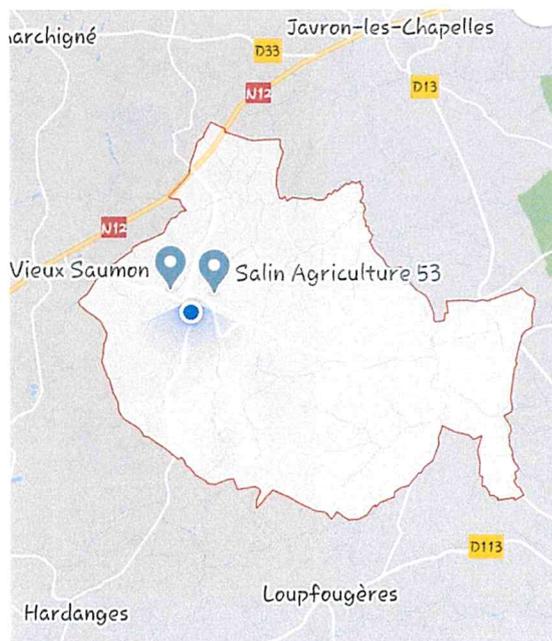
Avec ces gestes clé, vous réduisez votre facture d'eau et d'énergie (eau chaude) jusqu'à 1 100 € par an.

Des informations complémentaires sont disponibles sur www.ecodeaumayenne.org

LE SAVIEZ-VOUS ?

La commune de Le Ham à une forme particulière, laquelle ?

Un poisson





ATTENTION CANICULE




Buvez de l'eau et restez au frais



Évitez l'alcool



Mangez en quantité suffisante



Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit



Mouillez-vous le corps



Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

+ Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19



Lavez-vous les mains régulièrement



Portez un masque



Respectez une distance d'un mètre

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
solidarites-sante.gouv.fr • meteo.fr • #canicule

FEUX DE FORÊT

Les prévenir et s'en protéger

1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence



Ni feu ni barbecue
aux abords des forêts



Pas de cigarette
en forêt ni de mégot jeté
par la fenêtre de la voiture



Pas de travaux sources d'étincelles
les jours de risque d'incendie



Pas de combustible
contre la maison
bois, fuel, butane...



Témoin d'un début d'incendie,
Je donne l'alerte
en localisant le feu
avec précision

Je me confie dans ma maison
elle est mon meilleur abri

RESTEZ À L'ÉCOUTE DES CONSIGNES DES AUTORITÉS
Rendez-vous sur : feux-foret.gouv.fr
#FeuxDeForet

VOS ARTISANS ET COMMERCANTS

Nelly GILET Café restaurant, tabac	5, rue principale, Tél. : 02-43-03-97-06
Emmanuel DOUILLET Plâtre, carrelage, menuiserie, faïence...	La Héronnière, Tél. : 02-43-00-70-23
Lavaleur Concept's Habitat Fabrication de cuisine, conseil en architecture intérieure	3, Bellevue, Tél. : 02-46-65-55-86
SA Salin Agriculture 53 Concessionnaire DEUTZ FAHR Mécanique agricole	2, Bellevue, Tél. : 02-43-03-97-76
Nicolas RICHARD Travaux Publics	Les Haies, Tél. : 06-03-64-03-40
CFL François LIGEON Carrelage -rénovation et pose	Vieux cour Tél. : 06-82-70-73-89 ligeon.fr53@gmail.com
Pensions de chevaux, Arnaud Robillard	La Boutevilière Tél. : 06-82-88-04-46
Frédérique GAUDOUT Ostéopathe animalière	7 rue de la grotte Tél.: 06 88 97 90 53

VOS NUMÉROS UTILES

École primaire : 06-33-11-68-18

Communauté de Communes du Mont des Avaloirs

(déchets, assainissement, logements, urbanisme, voirie, culture, RAM, A.L.S.H enfance et jeunesse, sports (équipements), développement économique, environnement et développement durable, eau potable, tourisme).

1 rue de la Corniche de Pail 53 140 Pré en Pail, Tél. : 02-43-30-11-11

accueil@cc-montdesavaloirs.fr

<http://www.cc-montdesavaloirs.fr/>

Numéros d'urgence

15 SAMU (Service d'Aide Médicale d'Urgence)

17 Police ou gendarmerie

18 Pompiers

112 Numéro d'urgence européen

116 117 Médecin de garde

32 37 Pharmacie de garde

02.43.69.16.10 Dentiste de garde

Aide à domicile - Mme MALNUIT, «la Rousselière», Tél.: 02-43-03-33-89

Assistante maternelle - Mme THÉBAULT «Les Gouhonnères», Tél. : 02-43-03-91-30

Service garde eau (astreinte selon votre secteur - consultez votre facture)

C.C.M.A. Tous les jours 8h30-12h et 13h30-17h30 (16h30 vendredi) au 02.43.30.11.11 Astreinte : 06 08 10 28 34. ou Le Horps Tél.: 06-43-03-94-71 / Patrick BLANC 06-07-94-31-87

Responsable cimetière et espace des arts : Mme Fontaine : 06.83.60.14.47 ou lehamexpo@laposte.net

Bulletin municipal édité à la Mairie en 250 exemplaires. 5 rue de la grotte, 53250 LE HAM. Tél. : 02-43-03-97-07 - Rédaction et contributions : la commission Communication : Mmes D.Rouland, A. Fontaine .

OCTOBRE

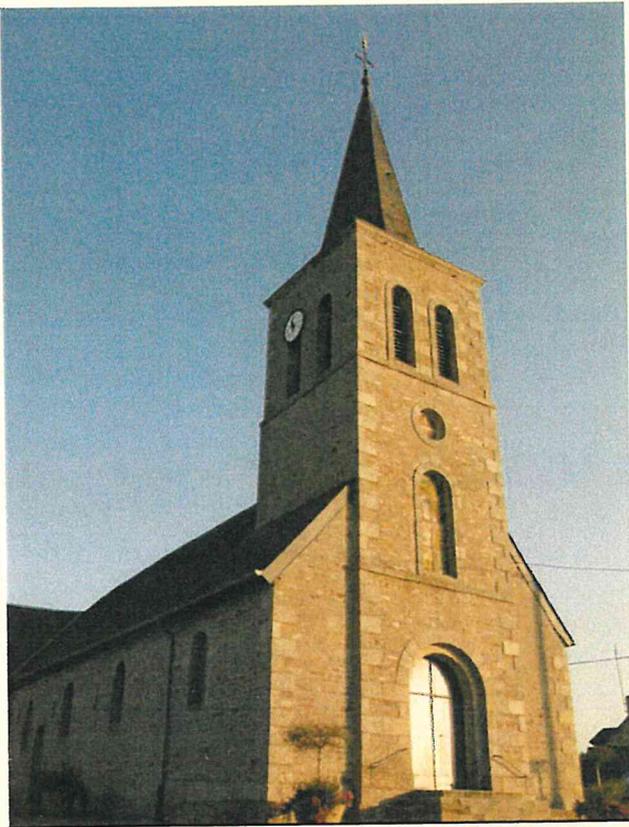
Mardi 20 - Concours de belote de Génération Mouvement Club des Bruyères

NOVEMBRE

Samedi 28 - Choucroute de la pêche organisé par la Gaule Ribayenne, à la salle socio-culturelle

Petit point culturel

L'église de Le Ham



Dans les années 60, l'Abbé Chardon entraîne la rénovation de son intérieur. Il réalise alors les dessins apposés sur les fresques et le tableau du retable de la Vierge. Il invente aussi une technique économique à base de résine pour restaurer les vitraux. Les céramiques du chœur seront posées en 1978 sur le sol en terre battue.



TRAVAUX

*Rue principale barrée du
15 Septembre au 30 Octobre 2020.*